

Voilà une opinion bien arrêtée, exprimée avec calme ; mais où sont les preuves ? — *droits mis de côté ! — sacrifices rendus inutiles !* — grosses accusations à jeter à la face de notre Législature ! En fait de preuves, la lettre est muette ; seulement, elle laisse échapper ce soupir : “ *je verrais cela avec un extrême regret.* ” Elle peut condescendre à regretter qu'on rende justice à son prochain, mais, non pas à prouver qu'il ne convient pas de le faire. — Mais ne dit-elle pas que *par là elle entre dans les vues du Saint-Siège ?*

— Pas précisément ; elle dit seulement : *il me semble* . Elle ne paraît pas très sûre de cette opinion. Elle est plus ferme pour affirmer que *les droits seraient mis de côté*, et les sacrifices *rendus inutiles* ; dans ce cas, elle s'empresse.

— Ne dit-elle pas encore que “ *les circonstances ne sont point changées ?* ”

— Oui, mais elle n'en donne aucune preuve, ni bonne ni mauvaise.

— Cette lettre affirme donc, sans rien prouver ?

— Précisément ; c'est cela même.

— Dans ce cas, aucun lecteur sérieux ne saurait y ajouter foi ?

— Je l'espère bien, et d'autres aussi.

— A quoi donc peut servir cette lettre ?

— A rien, sauf à montrer un parti pris.

— Pourquoi donc le *Factum* l'a-t-il imprimée ?

— Pour la signature.

— Ah !

III

SAINTE-HYACINTHE.

En rase campagne, entourée à distance de forêts et de montagnes, St. Hyacinthe se sent comme prise à la gorge, et semble respirer péniblement. La pauvre / cet étroit horizon, ce plat terre-à-terre sans écho, pèsent sur elle comme un cauchemar. Elle se traîne péniblement, et semble éprouver une sorte d'étouffement qui la fait geindre, et la tient dans un malaise continu.

N'étaient son splendide collége, et ses belles institutions, sa foi et sa piété, elle mourrait du *spleen*.